

L'organisation sanitaire territoriale des médecins libéraux en Occitanie

Epidémie Coronavirus 19

Une protection obligatoire adaptée à chaque pratique clinique

- L'équipement nécessaire pour la protection de chaque médecin.
- Le dépistage des professions médicales et des patients à risques
- Les exceptions d'usage de la téléconsultation – Medic@m – pour cette épidémie.
- La sécurisation des pratiques et des cabinets face au risque infectieux.

Le médecin traitant : porte d'entrée des soins

- Le 1^{er} niveau : le médecin traitant ou le médecin généraliste a organisé son activité médicale en téléconsultation et/ou à son cabinet. La réponse à chaque demande est personnalisée, la continuité des soins est lisible.
- Le 2^{ème} niveau : 2 ou plusieurs cabinets de médecine générale se sont organisés entre eux pour créer des filières de prise en charge spécifiques pour les patients sans suspicion de COVID et pour les patients à risque infectieux identifié (cabinets individuels, de groupe, Maisons de Santé Pluriprofessionnelles, Maisons Médicales de Garde....).

Le niveau 3 : les lieux dédiés COVID-19

- Une initiative des médecins libéraux avec le soutien des institutions : ARS, CPAM, URPS, collectivités territoriales, ordres professionnels...
- Un accès exclusivement réservé aux demandes du médecin généraliste ou traitant, du centre 15 ou des autres organisations de régulation
- Des lieux dédiés aux patients identifiés à risque sur des sites éphémères créés pour la circonstance.

Centre 15 & Autres régulations

- La réception des appels et leur régulation.
- L'accès direct pour les médecins libéraux.
- La porte d'entrée de l'hospitalisation pour le centre 15.
- Le projet d'échanges formalisés avec le médecin traitant et les médecins accueillant de nouveaux patients sans médecin traitant.

Médecins Spécialistes

- La médecine générale a besoin de relais vers les autres spécialités médicales. La médecine spécialisée reste mobilisée. Chaque spécialiste autre que médecin généraliste a renseigné sa disponibilité et les moyens de son accessibilité pour maintenir l'efficacité du parcours de soin.
- La cartographie des spécialistes : affichage de la disponibilité de chaque praticien.

Références

Protection et masques

- [Gestion des masques Occitanie](#)
- [Modalités de mise à disposition](#)
- [Masques pour la ville](#)
- [Consignes utilisation masques](#)
- [Consignes hygiène cabinet](#)

Organisation de la prise en charge

- [Organisation cabinets de ville](#)
- [Logigramme PEC](#)
- [Organisation centres dédiés](#)
- [Fiche diagnostic/orientation](#)
- [Appels SAMU-Centre 15](#)
- [Prise en charge ambulatoire](#)

Téléconsultation – Medic@m

- [Formulaire inscription](#)
- [Présentation de l'outil](#)
- [Professions autorisées exercice à distance](#)
- [Téléconsultation et interrogatoire patient](#)
- [Instruction Médecin Téléconsultation](#)

Cartographie COVID19 niveau 2 & des lieux dédiés niveau 3

Médecine spécialisée

Questionnaire permettant d'indiquer vos disponibilités

Cartographie des disponibilités régionales